



LA VILLE RECRUTE

MONITEUR-SAUVETEUR AQUATIQUE - TEMPS PARTIEL

Sous l'autorité du Coordonnateur aquatique du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le titulaire du poste planifie, prépare et enseigne les programmes de cours en vue de permettre aux nageurs de développer les habiletés nécessaires à la pratique de la natation, et ce, dans un environnement sécuritaire. Pour ce faire, il prépare les séances d'entraînement, évalue la progression des participants et assure la gestion du matériel avant et après les cours. De plus, il veille à la sécurité de tous les participants à l'intérieur de la piscine.

RESPONSABILITÉS

- Effectuer la surveillance des usagers de la piscine;
- Veiller à ce que la sécurité de la clientèle et du personnel soit assurée en tout temps;
- Faire respecter la réglementation en vigueur dans le bassin;
- Porter assistance à toute personne présente dans l'enceinte de la piscine en cas d'incident ou d'accident;
- Planifier, organiser, coordonner et évaluer les cours réguliers;
- Remplir tous les rapports requis;
- S'assurer que le service à la clientèle soit de qualité;
- Gérer le matériel aquatique.

AVANTAGES

- Horaire de **15 à 40 heures/semaine** réparties sur un horaire flexible de jour, soir et fin de semaine ;
- Taux horaire entre 22,88 \$ et 25,44 \$.

Cette offre d'emploi t'intéresse ?

Achemine ton c.v. à : rh@opark.ca

PROFIL RECHERCHÉ

- Obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES), un atout;
- Brevet Premiers soins - Général (16 heures, octroyé par un organisme reconnu);
- Posséder un brevet Sauveteur national émis par la Société de sauvetage;
- Posséder un brevet Moniteur de natation émis par la Société de sauvetage (un atout);
- Posséder toute autre certification aquatique pertinente (un atout);
- Expérience en conditionnement physique aquatique;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation des bassins aquatiques;
- Bonnes communications interpersonnelles;
- Résistance au stress;
- Posséder un permis de conduire valide (classe 5) et avoir accès à un véhicule (un atout).



Pour tous les détails : opark.ca

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : JUIN 2026

DATE LIMITÉ : 15 FÉVRIER 2026

Seules les personnes retenues seront contactées.